

Mensonges !

Une délibération de conseil municipal se doit de mentionner de façon précise les échanges, les votes et les décisions. Leurs détournements peut justifier d'un recours au tribunal administratif et pointer la responsabilité du maire.

Le conseil municipal du 26 Juin n'a pas respecté cette règle fondamentale.

Etant présents au conseil ce soir là, nous pouvons assurer que le motif du vote était le suivant :

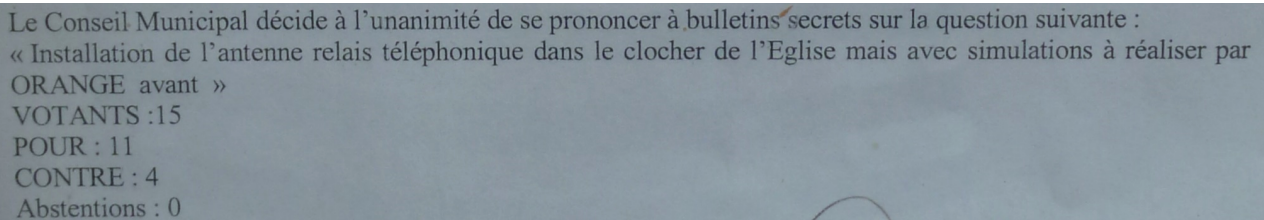
- mise en place d'une étude simulant une installation d'antenne dans le clocher
- validation de la cohérence de l'installation de l'antenne et vote du lieu d'implantation lors d'un prochain conseil municipal.

La perspective du changement d'implantation a même été évoqué dans le cas de la commune de Gondécourt.

Par ailleurs, la Voix du Nord vient confirmer nos dires par l'article du 27 Juin.

Les élus décident donc de voter pour ou contre une simulation préalable avant l'installation définitive de l'antenne dans le clocher. Ils prévoient également une possible discussion entre les habitants et les techniciens d'Orange.

Que lisons-nous dans le compte rendu du conseil ?



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer à bulletins secrets sur la question suivante :
« Installation de l'antenne relais téléphonique dans le clocher de l'Eglise mais avec simulations à réaliser par ORANGE avant »
VOTANTS : 15
POUR : 11
CONTRE : 4
Abstentions : 0

Nous avons donc l'espoir lors du conseil que l'étude mette en évidence d'autres possibilités d'implantation, moins proches des écoles mais nous avons terminé par une décision qui n'a rien à voir avec la délibération en question : « une installation d'antenne dans le clocher ».

La façon de faire est « petite » et méprisante. Souhaitons que les élus qui ont voté ce jour là soient à même de se désolidariser de cette pratique mensongère et manipulatrice.

Le collectif Santé
Godewaervelde